



**Le Président comorien, Azali Assoumani a accueilli le Premier ministre malagasy, Ntsay Christian**



**Ci-après l'allocution intégrale prononcée par le Premier ministre et ministre des Affaires étrangères par intérim de Madagascar, à Moroni, le 15 Octobre 2019, dans le cadre de la Première Commission mixte Madagascar-Comores**

Excellence, Monsieur le Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale, chargé de la Diaspora,

Messieurs les Membres du Gouvernement,

Honorable assistance,

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais vous dire combien je suis heureux de me retrouver à Moroni en cette occasion particulière qui est à marquer d'une pierre blanche dans l'histoire des relations entre les Comores et Madagascar. En effet, c'est 43 ans après l'établissement des relations diplomatiques entre nos deux pays que se tient pour la première fois aujourd'hui ici à Moroni la réunion de la Commission Mixte entre les Comores et Madagascar.

A cet effet, je tiens à exprimer au nom de Son Excellence Monsieur Andry RAJOELINA, Président de la République de Madagascar, au nom du Gouvernement Malagasy, de ma Délégation et en mon nom personnel, mes sincères remerciements et mes cordiaux respects à Son Excellence Monsieur AZALI Assoumani, Président de l'Union des Comores, aux Autorités et au peuple comorien pour la qualité des relations entre nos deux pays qui, certes, ont connu des hauts et des bas, mais qui sont entretenus par les liens remarquables, ineffaçables et communs d'histoires, de civilisation, d'espoir, de fraternité et d'amitié entre nos deux peuples.

A vous tout particulièrement, Monsieur le Ministre, ainsi qu'à l'ensemble de votre équipe, je souhaiterais adresser mes félicitations pour les excellentes dispositions prises afin que notre séjour et nos travaux se déroulent dans les meilleures conditions.

Excellence Monsieur le Ministre,

Mesdames et Messieurs,

Comme vous le savez, nous avons établi nos relations diplomatiques le 12 novembre 1976 à Antananarivo. Il nous fallait plus de dix ans, le 10 février 1987, pour procéder à la signature, ici à Moroni, d'un Accord Général de Coopération entre les Comores et Madagascar, et aujourd'hui près de 43 ans après pour tenir la première session d'une Commission Mixte de coopération entre nos deux pays.

C'est en cela que les relations entre les Comores et Madagascar revêtent un paradoxe car le politique a tardé à emboîter le pas à des histoires et échanges séculaires et à des vagues de flux migratoires, favorisés par la proximité géographique et les liens de fraternité et d'amitié, entre nos deux peuples.

L'occasion nous est donc donnée aujourd'hui de changer le cours de l'histoire avec l'ambition de rattraper les retards de notre développement respectif en nous focalisant sur une diplomatie dynamique et tournée vers la promotion de nos valeurs communes et la préservation plus structurée des intérêts de nos ressortissants respectifs par la formalisation sur la base de réelles relations de confiance et d'amitié ce qui, au cours des siècles, a fait de nous des pays frères et des partenaires naturels.

Aujourd'hui, les Comores et Madagascar, ambitionnent tous les deux de devenir des pays émergents, auront à faire face à des défis majeurs et sans cesse croissants qui appellent ainsi à une nouvelle dynamique dans nos relations afin d'unir nos efforts, tirer profit de nos avantages comparatifs et de nos complémentarités.

Répondant à la vision du Président de la République de Madagascar et à la Politique Générale de l'État de mon pays, les défis sont nombreux et ont trait à la sécurité maritime, à la sécurité intérieure, à la gestion de nos ressources, à la migration ou à toutes les questions intimement liées à notre insularité et à notre proximité.

Dans le domaine économique, nous avons convenu d'accorder une importance capitale aux domaines de connectivités aérienne et maritime. L'amélioration rapide des dessertes aériennes entre les Comores et Madagascar devient indispensable et urgente pour nos intérêts mutuels. Madagascar suggérera dans les mois à venir des options réalistes pour l'augmentation des fréquences hebdomadaires des vols reliant les deux pays.

En outre, il est aujourd'hui essentiel de renforcer la coopération maritime entre les deux pays pour accroître nos échanges commerciaux puisque, avant tout, nous sommes des îles. Dans cette perspective, nous devons par contre nous mettre d'accord sur l'importance du contrôle et du respect des normes de sécurité et de sûreté des navires afin d'éviter les accidents en mer et protéger les vies de nos concitoyens respectifs. Madagascar est disposé à améliorer la collaboration existante en matière de formation auprès de l'École Nationale d'Enseignement Maritime de Mahajanga (ENEM) dans un objectif de former de ressources humaines comoriennes et dans un souci permanent de qualité pour la navigation en mer.

Excellence Monsieur le Ministre,

Mesdames et Messieurs,

Concernant la migration, je pense que nous avons fait un pas remarquable en prenant des décisions audacieuses et responsables. Nous avons adopté une démarche concertée mais déterminée pour prévenir et lutter contre les activités criminelles, telles que la traite des êtres humains, l'esclavage et le travail forcé. Dans ce cadre, nous établirons très prochainement un Accord bilatéral de travail pour protéger davantage nos ressortissants respectifs contre ce fléau de traite des êtres humains. Je saisis cette opportunité pour réitérer mes remerciements aux autorités comoriennes pour l'efficacité de notre collaboration dans ce domaine car, jusqu'ici, vous avez su prouver par des mesures concertées entre nos services respectifs que votre pays ne devait pas devenir la route de la traite des êtres humains vers certains pays du Golf.

C'est dans ce contexte que j'annonce aujourd'hui ici que Madagascar s'engage dorénavant à

appliquer, de façon égalitaire à l'endroit des frères et sœurs comoriens, les textes existants sur les conditions d'admission de séjour et de circulation des étrangers à Madagascar pour une durée de séjour de moins de 90 jours, c'est-à-dire, le visa pourra être obtenu à l'arrivée si les conditions du voyage sont réunies. Cependant, nous prenons l'engagement ensemble pour mettre en œuvre des dispositifs de contrôle rigoureux aux frontières et pour lutter contre l'usage de faux documents de voyage ainsi que pour prendre toutes mesures qui s'imposent en cas de manquement.

Par contre, le projet d'Accord bilatéral relatif à l'exemption de formalité préalable et de droit de visa pour les séjours de courte durée n'excédant pas quatre-vingt-dix (90) jours est en cours d'étude par nos deux parties et sera mis en œuvre de façon bilatérale dans le cadre de nos engagements respectifs au sein de la COI et de la SADC.

Sur un autre plan et concernant les ressortissants comoriens et malagasy en situation irrégulière, nous avons convenu de procéder au recensement de nos concitoyens respectifs puisque nous n'avons pas de données fiables les concernant. Je saisis cette opportunité pour demander à tous mes compatriotes malagasy qui résident ici aux Comores de participer volontairement à cet effort commun de recensement qui va durer 3 mois à partir de maintenant.

Madagascar étudie en ce moment les voies et moyens pour le rehaussement de sa représentation, ici, en Union des Comores et cela va pour beaucoup aider nos compatriotes à bénéficier des services consulaires de qualité.

En résumé, c'est en raison de l'existence de tous ces défis et de toutes ces opportunités que nous sommes amenés à discuter de façon responsable lors de cette Commission Mixte que nous avons pu hiérarchiser de commun accord nos priorités.

Excellence Monsieur le Ministre,

Mesdames et Messieurs,

Par la signature de l'Accord portant établissement de cette Commission Mixte entre nos deux pays et par la tenue de notre réunion ici à Moroni aujourd'hui, nous avons pris la décision de donner une nouvelle orientation, un nouveau souffle aux relations entre les Comores et Madagascar en mettant en place un cadre permanent de dialogue formel et clair.

Les décisions prises vont contribuer, j'en suis convaincu, à renforcer davantage nos relations au niveau bilatéral avec le potentiel que nous leur reconnaissons dans des domaines aussi variés que les échanges commerciaux, la coopération aérienne et maritime, l'enseignement supérieur et la formation, la culture, la lutte contre la criminalité transnationale organisée, la coopération judiciaire, la protection de nos ressources naturelles et d'autres importantes perspectives que nous avons identifiées et répondant à nos intérêts respectifs.

Le mécanisme de suivi pour la mise en œuvre de toutes les résolutions que nous avons prises ici à Moroni durant cette Commission Mixte va certainement être la pièce maîtresse de la réussite de notre relation et de notre coopération dans le futur. Donnons-lui les moyens de notre ambition et accordons-lui les ressources idoines de nos objectifs communs.

Pour terminer, je voudrais encore une fois réitérer mes vifs remerciements à vous tous sans exception pour la réussite de cette première réunion de la Commission Mixte et, bien entendu, je ne saurais omettre d'exprimer ma satisfaction à mes collègues de la Délégation Malagasy pour la qualité du travail abattu.

Vive la coopération entre les Comores et Madagascar !

Vive l'amitié entre nos deux peuples !

**Je vous remercie.**

**NTSAY Christian**

**Premier ministre**

**Ministre des Affaires étrangères p.i.**

